

M. Robert P. Kaplan (Don Valley): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots de la question soulevée dans ce débat par le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) et par mon collègue de Grenville-Carleton (M. Blair). Elle se rattache à un sujet abordé lors de l'étude du bill au comité des finances, sujet qui m'avait si préoccupé que je me demandais vraiment si je devais appuyer l'amendement dont nous sommes saisis. Je le trouve difficile à comprendre bien qu'on me l'ait expliqué. J'en saisis le sens général.

Pourtant j'ai aussi une autre réserve à l'endroit de ce bill omnibus que représente après tout le bill C-8. Il a été présenté à la suite de négociations. En un sens il s'agit là d'une mesure négociée entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Pour cette raison j'ai décidé de l'appuyer. Tout de même, je dois faire part au ministre d'État du grand souci que me cause la situation que propose le gouvernement fédéral. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que le gouvernement se préoccupe également du problème? Au cours des 24 mois de durée des présents arrangements, peut-on espérer que la question sera débattue avec les provinces? Autrement dit, sera-t-il fait état de la situation que je vais décrire dans un instant et cherchera-t-on à la régler?

Tout d'abord, permettez-moi de vous expliquer le problème. En vertu des présents arrangements fiscaux que le bill vise à maintenir pour cinq ans, nous payons, pour le compte des contribuables du Canada, la moitié des frais de fonctionnement des universités du pays. C'est-à-dire que les universités sont administrées normalement. Les ministres provinciaux sont responsables des contributions de leur gouvernement. Les gouvernements provinciaux déterminent l'importance des frais de fonctionnement des universités et les contribuables canadiens, par l'intermédiaire du Parlement fédéral, paient la moitié de la note.

Les temps ont changé depuis que j'ai quitté l'université, et il n'y a pourtant pas très longtemps de cela. Cependant, lorsque des représentants de l'Association des universités et collègues du Canada ont comparu devant nous, j'ai appris quelque chose que j'ignorais, savoir qu'une politique est en voie d'élaboration dans le pays,—et en certains endroits elle est mise en application,—en vertu de laquelle on imposera aux étudiants d'universités de l'extérieur de la province des frais de scolarité plus élevés. C'est un projet au Québec et en Colombie-Britannique. Un étudiant d'une autre région du Canada et qui s'inscrit à une université dans une de ces provinces devra verser, par exemple, \$2,500 pour une année de scolarité alors qu'un étudiant de la province ne versera que \$400 ou \$500 pour suivre exactement le même cours.

• (2010)

Je comprends pourquoi les provinces agissent ainsi. Je comprends pourquoi les universités sont pressées de restreindre les inscriptions aux résidents de leur province. Le problème qui se pose est uniquement un problème financier, celui de financer les universités, mais à mon avis, c'est de l'autodestruction. Avec le temps, les provinces qui excluront les étudiants des autres provinces en exigeant des frais trop élevés, vont constater que d'autres provinces vont adopter leurs lignes de conduite. A la fin, les étudiants canadiens ne pourront plus fréquenter les universités de leur choix en raison des barrières que les politiques provinciales auront élevées dans l'enseignement. Je m'oppose à ces politiques. En qualité de Canadien, elles m'inquiètent profondément. C'est un avantage pour nos universités d'accueillir indifféremment des étu-

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel).]

dants de toutes les régions du Canada et, bien que ce soit là une autre question, elles devraient accueillir des étudiants venant de l'étranger. Un tel brassage est enrichissant pour l'université, la collectivité et le pays. Dans un pays soucieux de l'unité nationale, avec la diversité et l'étendue du nôtre, le gouvernement fédéral a tort de laisser s'établir une tendance à interdire aux étudiants de toutes les régions du pays l'accès maximum à l'éducation supérieure.

Je connais l'autre son de cloche. L'enseignement est un domaine provincial. Nous savons quelles difficultés se sont produites lorsque le premier ministre Duplessis a rejeté l'offre, par le gouvernement fédéral, de montants tout à fait symboliques, de crainte qu'elle ne comporte ou n'entraîne par la suite des conditions quant au mode d'utilisation des fonds. Ces conditions pourraient être imposées, mais je le dis sans hésiter, convaincu que les provinces s'embarquent dans une voie néfaste pour l'unité nationale, qui affaiblira nos universités et affaiblira le Canada. Je m'oppose à ces dispositions.

Je voudrais que le gouvernement fédéral agisse dans ce sens mais d'autre part je sais qu'il s'agit d'un accord négocié. Il ne restera en vigueur que deux ans, et je n'ai donc pas l'intention de m'y opposer. Je voudrais savoir que le gouvernement fédéral s'inquiète de ce problème et que nous n'allons pas appuyer des universités qui ont pour principe d'exclure les Canadiens venant d'une autre province. Je ne pense pas que ce soit le vœu des contribuables canadiens. Je comprends pourquoi les provinces adoptent cette attitude. Je connais leur situation mais je n'estime pas que nous, représentants du peuple du Canada, devions rester les bras croisés, payer la moitié de la note et laisser les choses suivre leur cours.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, bien qu'il s'agisse de mon amendement, mon collègue, le député de Fundy-Royal (M. Fairweather) et moi-même, sommes convenus qu'il parlerait le premier. Jusqu'ici on m'a adressé quelques reproches au sujet de mon amendement. Mon propos était d'expliquer à ceux de mes collègues, que les amendements de procédure déconcertent quelque peu, ce que j'ai fait. En fait, la présidence a interverti l'ordre de mes amendements. L'amendement n° 2 aurait dû être l'amendement n° 1. Cela aurait clarifié tout à fait mes motifs de proposer les amendements.

Au sujet de mon amendement qui porte le n° 1, le ministre, le ministre des Finances (M. Turner) et un ou deux autres députés se sont posés des questions. Sans cet amendement, qui est le seul amendement concevable à propos de cet aspect du problème de l'enseignement, ils n'auraient pu faire leurs discours. Il avait pour but de mettre en lumière la position défendue par les députés quand ils ont plaidé la cause de l'AUCC. Sans cela, seul le compte rendu des délibérations du comité des finances, dont le nombre de lecteurs est minime, en aurait fait état. En fait, il n'est paru que ce matin à 10 heures.

Cette ligne de pensée a été bien accueillie. L'amendement devait nous donner un cadre ou une base de discussion sur un sujet qui a des adeptes des deux côtés de la Chambre. Si les députés examinaient les amendements avec plus de soin, ils ne feraient peut-être pas de déclarations où ils ne font qu'afficher une ignorance des motions de procédure.